



**FSU 67**  
4 rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG  
03 88 35 17 16



## Déclaration liminaire – CTSD du 22 juin 2021

Début avril, M. Blanquer, à l'époque interrogé sur France Inter à propos de la vaccination, n'arrivait à donner ni une date précise ni même à exprimer sa volonté et son soutien d'une priorité donnée aux enseignants. Depuis cette entrevue, le ministre a toujours été dans le plus grand flou à propos de la vaccination prioritaire. Mais finalement, cela n'aura surpris personne dans le monde enseignant. Comme à son habitude, la France est très mal classée par rapport aux autres pays de l'ocde. La majorité des pays ont fait le choix de se soucier de leurs enseignant·e·s et de les placer comme personnels prioritaires à la vaccination. En France, il n'en aura rien été. Il aura fallu attendre la mi-juin pour que la majorité des enseignant·e·s puissent avoir accès à la vaccination, comme toute la population française non prioritaire... Aucune leçon n'aura donc été tirée de l'année scolaire 2019/2020 : l'enseignement face à de grands groupes, avec des élèves parfois non masqués, avec des personnels intervenant dans plusieurs écoles et/ou classes, les remplacements non assurés, le non brassage des groupes classes... 2020/2021 s'achève comme l'année dernière, avec nulle certitude des conditions d'une rentrée la plus sécurisée possible pour les élèves et leurs professeurs.

La situation sanitaire du pays aura d'ailleurs permis de remettre sur le tapis un sujet que nous dénoncions déjà depuis longtemps. Les absences non remplacées des enseignant·e·s sont devenues la norme.

Depuis le début de la présidence Macron, aucune attention n'aura été portée à cette difficulté patente dans les écoles, bien au contraire. Alors que la présidence précédente aura publié une circulaire sur le sujet, certes à la dernière minute (Circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017 - Amélioration du dispositif de remplacement), aucun nouveau texte n'est venu modifier son contenu depuis 2017. C'est donc ce texte qui prévaut, encore et toujours.

Comment, en supprimant 30 postes l'année dernière et en n'en ouvrant que 25 pour la rentrée prochaine, est-il possible de respecter les premières phrases de cette circulaire?

• *" Le remplacement constitue une préoccupation majeure pour notre ministère tant les enjeux pour les élèves et les familles sont importants ; la continuité du service public nécessite que tout enseignant absent soit remplacé."*

La crise sanitaire a montré au grand jour qu'il fallait une brigade importante de remplaçant·e·s pour permettre la continuité des enseignements tout au long de l'année.

A certaines périodes, rares, ces personnels remplaçants sans affectation peuvent également être un atout et constituer un appui de taille pour les équipes pédagogiques et les directions, dans leurs

écoles de rattachement (dédoubler, décroisonner, co intervenir, travailler en petit groupe... sont autant de modalités d'enseignements qui devraient être offertes à toutes les écoles à de moments de l'année).

Quelle réponse apporte, notre ministère pour répondre à cette situation? Aucune.

Aucun bilan non plus n'a été effectué par notre ministère sur l'année écoulée. Pourtant, pour éviter la circulation du virus dans les écoles, ce ministère a délibérément fait fi du code de l'éducation et de l'obligation d'accueil des élèves à l'école en raison d'une incapacité à remplacer les enseignant·e·s absent·e·s. Mais le manque de personnel remplaçant date de bien avant la crise sanitaire !! Cependant la pratique classique de répartition des élèves dans d'autres classes, connue de l'administration, ne l'était sans doute pas des parents. L'école jouant un rôle de garderie et accueillant tous les élèves, une grande majorité des parents n'avaient pas conscience du problème du non-remplacement. Sur le site du ministère, on peut d'ailleurs lire depuis mai 2020 : « *Une absence ne signifie pas que les élèves ne sont pas accueillis, mais son non-remplacement dégrade temporairement le fonctionnement optimal de l'école et des enseignements (prise en charge par la direction, répartition dans les autres classes).* »

Aujourd'hui, les parents ont bien compris que le non-remplacement pénalise leurs enfants, et qu'il ne s'agit pas d'une dégradation temporaire! Sur le long terme, ce sont des jours de classe et d'enseignement qu'il va manquer à ces élèves. La FSU 67 serait d'ailleurs curieuse de connaître le taux actualisé de demi-journées non assurées pour 2019/2020 et pour 2020/2021 (sur le site ministériel, seul le taux de 2015/2016 est indiqué et s'élevait à 1,6%, soient 2,5 jours (13 heures) non assurés sur l'année scolaire pour un élève). Pour la FSU 67, ce sont déjà 2,5 jours de trop !

Le Collectif Education 67, à l'initiative du SNUipp-FSU 67, fait le constat de la nécessité de créer en nombre des postes d'enseignant·e·s remplaçant·e·s formé·e·s et titulaires tant la situation sur le terrain est devenue intenable. Le recours aux contractuel·le·s n'est pas une solution acceptable. Cela revient à nier la professionnalité spécifique de ces postes et laisse penser que tout un chacun peut, au débotté, venir dans une classe remplacer un·e collègue. De plus, le recours aux personnels sous contrat met à mal le service public en précarisant ses personnel·le·s et en les rendant plus malléables et dociles face aux injonctions politiques de la rue de Grenelle.

A analyser le jeu des fermetures et des ouvertures lors des CTSD, on en vient à se demander si la scolarisation des enfants est indispensable, si l'école l'est vraiment aussi, si l'accès à l'ouverture culturelle et sociale qu'elle offre l'est également ? Pour beaucoup d'enfants, des journées d'absences non remplacées ce ne sont pas uniquement des journées d'école en moins. C'est surtout moins de collectivité, moins de vivre ensemble, moins d'épanouissement culturel et social.

*• "L'exigence du remplacement est donc très forte s'agissant de l'École, parce que toute absence est immédiatement ressentie dans la vie même de la communauté scolaire"*

La FSU 67 exige que le remplacement devienne une priorité du ministère et qu'il débloque des moyens spécifiques pour la rentrée 2021.

Sur un autre sujet, la FSU 67 note que les effectifs en ULIS école dépassent de plus en plus fréquemment le seuil de 12. Elle vous demande que la circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 soit respectée. De plus elle fait le constat qu'un certain nombre d'élèves inscrit·e·s dans ces dispositifs ont des notifications pour des ITEP ou IME, mais sans y avoir de place. La FSU 67 s'interroge sur la

gestion qui est faite des notifications. Elle vous demande d'intervenir pour que ces celles-ci soient respectées.

Dans le second degré, les effectifs dépassent très souvent 13 élèves. Mais quand les effectifs des classes explosent, et c'est le cas quand la politique ministérielle consiste à supprimer des postes, l'inclusion ne peut plus se faire, faute de place dans les salles de classe. C'est le principe même de l'inclusion qui est remis en cause par la politique du gouvernement de fermeture ou de non ouverture de division dans le second degré. Cela s'aggrave également parce que ces élèves ne sont pas pris en compte dans les effectifs des classes. La FSU 67 défend l'inclusion mais pas à n'importe quel prix, elle s'oppose à une inclusion sans moyens qui met à mal les conditions de travail des personnels, des élèves et qui ne respecte pas les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

Concernant le 2nd degré toujours, nous dénonçons le choix fait pour les collèges de l'Education Prioritaire de n'attribuer l'équivalent du poste surnuméraire que dans le cadre d'une dotation complémentaire, en HSA et après remontée de projets par les chefs d'établissement. Nous nous interrogeons également sur les heures perdues par l'éducation prioritaire puisque l'enveloppe de 153h provisionnées en février ne semble pas avoir été intégralement reversée aux collèges REP et REP+, collèges dont les parents se sont d'ailleurs mobilisés le 8 juin à travers des opérations "Collège mort". C'est d'ailleurs pour obtenir ces précisions mais aussi des informations sur les critères d'attribution de cette dotation complémentaire ou encore sur l'ouverture de l'enseignement expérimental de Français et Culture Antique que le SNES académique vous a écrit le 11 juin. Plus généralement, nous souhaiterions que ce CTSD de fin d'année permettent d'examiner les ajustements en collège.

Nous constatons d'ailleurs que le collège est aussi le grand oublié de cette fin d'année puisque le DNB est le seul examen pour lequel aucun aménagement n'a été prévu, malgré deux années scolaires marquées par la pandémie et ses conséquences pour la continuité des apprentissages.

Concernant le 1er degré, notre académie était habituée à être excédentaire. Cependant, les refus de demandes de travail à temps partiel sur autorisation et de demandes de disponibilité sont une conséquence directe de la baisse du nombre de places au concours de PE (-13% au niveau national). Forcément, il faut bien assurer la présence d'enseignant·e·s devant les élèves, pour la fameuse « continuité du service ». La continuité des droits des personnels, elle, attendra... Enfin, rendre toujours plus injustes et opaques les opérations de carrière (appréciation des RDV de carrière, multiplication des postes à profil au Mouvement départemental, fin des CAPD, privation des délégué·es du personnel des documents leur permettant d'assurer équité et transparence)... tel est le lot perdant de la profession pour tout bilan de fin d'année scolaire. Le SNUipp-FSU exige l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019, véritable attaque contre les droits des personnels et responsable de la multiplication des recrutements par contrats au détriment des concours. Il revendique aussi et surtout un plan d'urgence pour l'école, qui passe par un engagement pluriannuel sur les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Dans l'immédiat, il demande la création de postes supplémentaires pour la rentrée 2021, notamment en postes de titulaires remplaçants qui font actuellement défaut pour assurer la continuité des enseignements pour tous les élèves dans les écoles.